

Paris, le 20 décembre 1819.

M

Reçu le 12 Janvier
1820

Notre Société finissant le 1.^{er} janvier prochain, nous avons décidé, d'un commun accord, de ne pas la renouveler.

Notre Sieur Malfilatre restera chargé de la liquidation de notre Maison de Rouen; Notre Sieur Mousset de celle de Paris, et ce sera avec eux que nous vous prions de vous entendre pour tout ce qui y aura rapport.

Cette séparation a lieu par des motifs de convenance réciproque, et n'altérera en rien les sentimens d'amitié qui nous ont toujours unis.

Nous nous proposons de continuer, aussi à partir du 1.^{er} janvier prochain, les affaires chacun pour notre compte particulier; de nouvelles Circulaires, que nous aurons l'honneur de vous adresser, vous en préviendront mieux.

Veuillez, M. recevoir nos sincères remerciemens de la confiance dont vous nous avez honorés, et

Agréer nos salutations affectueuses,

Malfilatre et Mousset.



N.^o/S.^o Malfilatre cessera de signer. Malfilatre Mousset

N.^o/S.^o Mousset cessera de signer. Malfilatre Mousset